



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à dix-heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELVEDERE s'est réuni à la mairie – après convocation légale en date du 15 décembre 2025, sous la présidence de Paul BURRO, maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Membres présents :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - Paul BURRO | - Olga LAURENTI |
| - Alice POLIZZI | - Thierry GIACOMO |
| - René LAURENTI | - Steve CARPENTIER |
| - Christophe CASSI | - René-Pierre GUIGO |

Ont donné procuration :

- Max LAMBERT à Thierry GIACOMO
- Jean-Paul DUHET à Paul BURRO
- Christian ANTON à Christophe CASSI

Absents non représentés :

- | | |
|-------------------|------------------|
| - Paul LABALESTRA | - Benjamin VIALE |
| - Marc LAURENTI | |

Le Quorum est atteint, la séance peut commencer.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou observations.

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 24/10/2025

DELIBÉRATION n°25-037 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Les articles L,2121-15 et L,2511-10 du Code des collectivités territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur René LAURENTI, Adjoint au Maire comme secrétaire de séance et Madame Audrey AUDIRAC, Secrétaire Générale de Mairie comme auxiliaire.

AUSSI,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L,2121-156 et L,2511-10,
- **Considérant** qu'il convient de désigner un(e) secrétaire en début de chaque séance et éventuellement un(e) auxiliaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de procéder à ces désignations par vote à main levée,

Désigne Monsieur René LAURENTI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, et Madame Audrey AUDIRAC pour assurer les fonctions d'auxiliaire.

DELIBÉRATION n°25-038 – Aire de jeux : Approbation de travaux complémentaires et actualisation du plan de financement

La délibération n°25-036 du 24/10/2025 portant sur l'Aire de jeux place Cour Supérieure.

Depuis le lancement des premières études et consultations, il s'est avéré nécessaire d'intégrer des travaux complémentaires pour garantir la pérennité, la sécurité et l'accessibilité du site.

Ces modifications concernent notamment :

- La pose de portillons
- Mobilier urbain
- Zone du sol amortissant

Parallèlement, l'intégration de ces prestations supplémentaires mais nécessaires entraînent une révision du montant de l'opération, nécessitant une actualisation des demandes de subventions.

Le coût estimatif de l'opération s'établit désormais comme suit :

Montant initial HT :	37 500.00 €
Travaux complémentaire HT :	6 983.55 €
Montant actualisé HT :	44 483.55 €

Le plan de financement actualisé est donc le suivant :

Montant projet	Financeurs	Taux de participation	Montant de participation
44 483.55 €	Département 06	60%	26 690.13 €
	Région PACA	20%	8 896.71 €
	Autofinancement	20%	8 896.71 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet d'aire de jeux tel qu'actualisé incluant les travaux complémentaires,

Adopte Le nouveau plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions actualisées auprès de la Région et du Département,

DELIBÉRATION n°25-039 – Aménagement de la Place des Tilleuls : Fontaine et espaces verts

La Métropole Nice Côte d'Azur a entrepris les travaux de réfection de la Place des Tilleuls.

Considérant que la place constitue le cœur de vie et d'attractivité de la commune, il apparaît opportun de profiter de cette intervention pour valoriser cet espace public par:

- La création d'une fontaine et d'un lavoir de village, élément patrimonial et de rafraîchissement urbain.
Montant HT 39 915.00 €
- L'aménagement d'espaces verts et de zones de plantation pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie.
Montant HT 16 292.00 €

Il précise que la réalisation conjointe de ces aménagements avec les travaux de réfection de la place permettrait une cohérence esthétique et technique, tout en optimisant les coûts de chantier.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), notamment sur les volets de la transition écologique (lutte contre les îlots de chaleur urbains par la végétalisation) et de la mise en valeur du cadre de vie.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant:

Montant projet	Financeurs	Taux de participation	Montant de participation
56 207.00 €	DSIL	80%	44 965.60 €
	Autofinancement	20%	11 241.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

Approuve le projet exposé par Monsieur le Maire d'aménagement de la place des Tilleuls (Fontaine et espaces verts)

Sollicite auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes une subvention, la plus élevée possible, au titre de la DSIL

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

DELIBÉRATION n°25-040 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2026, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, et considérant que les montants autorisés seront votés dans le cadre du budget 2026 avant le 30 avril, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	BP + DM 2025	25 %
21		Immobilisation corporelles	113 750.00 €	28 437.50 €
	2111	Terrains nus	20 000.00	5 000.00
	2115	Terrains bâtis	24 000.00	6 000.00
	2117	Bois et forêts	1 000.00	250.00
	212	Agencements et aménagements de terr	2 000.00	500.00
	2131	Constructions bâtiments publics	2 500.00	625.00
	2135	Install. Générales, agencements, amén	5 000.00	1250.00
	2138	Autres constructions	2 000.00	500.00
	2151	Réseaux de voirie	2 000.00	500.00
	2152	Installations de voirie	1 500.00	375.00
	21538	Autres réseaux	2 500.00	625.00
	2156	Matériel et outillage d'incendie	1 250.00	312.50
	2158	Autres installations, matériel et outilla	500.00	125.00
	2183	Matériel informatique	2 500.00	625.00
	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000.00	500.00
	2188	Autres immobilisations corporelles	45 000.00	11 250.00
23		Immobilisations en cours	1 204.97 €	301.24 €
	231	Immobilisations corporelles en cours	1 204.97	301.24

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de **M. le Maire** et après en avoir délibéré

Autorise la prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026 selon la présentation ci-dessus, soit 25% des crédits votés sur l'exercice 2025.

DELIBÉRATION n°25-041 – Dotation Cantonale 2025

la commune bénéficie d'une dotation cantonale d'aménagement 2025 d'un montant de trente mille euros (30 000,00 €).

Monsieur le Maire propose dans le cadre de cette dotation cantonale les projets suivants:

- La réfection de murs de soutènement en pierres pour un montant de 28 617,00 € HT
Ces murs de soutènement situés CD71, sous le parking, dont une grande partie s'est effondrée, sont à refaire impérativement afin de sécuriser l'endroit.
- Aménagement de l'Aire de stationnement pour un montant de 9 900.00 € HT
Afin que le stationnement soit possible et sécurisé à Saint Antoine, il conviendrait de procéder à l'installation de deux rangs de fascines en rondins de mélèze sur l'ensemble de sa longueur.

Le conseil Municipal ouï l'exposé de **M. le Maire** et après en avoir délibéré

Approuve les projets de travaux pour un montant s'élevant à 30 000,00 € HT proposés par Monsieur le Maire au titre de la dotation cantonale 2025

Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes une subvention, la plus élevée possible, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2025

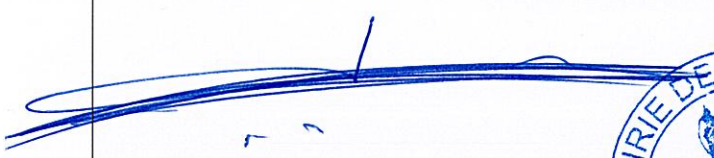
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire Présente au Conseil Municipal la proposition de Monsieur GUÉRINOT François de vendre à la commune pour l'euro symbolique des terrains situés dans le quartier Zibac et quartier Son Di Ginart.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur GUÉRINOT François et dit qu'elle fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h43

Le Maire, Paul BURRO	Le Secrétaire de séance, Monsieur René LAURENTI
	





LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2025

Numéro d'ordre	Objet	Approuvé / Refusé
25-037	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	Approuvé
25-038	Aire de jeux : Approbation de travaux complémentaires et actualisation du plan de financement	Approuvé
25-039	Aménagement de la Place des Tilleuls : Fontaine et espaces verts	Approuvé
25-040	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026	Approuvé
25-041	Dotation Cantonale 2025	Approuvé